

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN - FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-146/13/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative aux acquisitions foncières et études sur le secteur dit des Fourniers à Roquefort la Bédoule pour la réalisation d'une zone d'aménagement économique

DPEAT 13/9345/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de développement économique, souhaite réaliser un nouveau pôle d'accueil d'activités économiques sur la commune de Roquefort la Bédoule.

Le secteur, inscrit en AU2 au Plan Local d'Urbanisme, est situé au sud de la commune, le long de la RD1 en direction de Cassis, au lieu-dit « Les Fourniers », sur une superficie d'environ 15 hectares.

Ce site se compose d'un vaste ensemble industriel en friche (cimenterie du 19^{ème} siècle fermée en 1934), occupé partiellement, notamment par des activités d'artisanat d'art et par des activités de réparation de bateaux de plaisance. Seule une partie des bâtiments a fait l'objet de rénovation de la part des propriétaires occupants ou bailleurs. On dénombre une dizaine de propriétaires.

Cette zone, qui bénéficie d'un environnement boisé et d'un effet vitrine sur la RD1, présente un intérêt de premier ordre au regard de sa taille, de la qualité architecturale de certains bâtiments et de sa vocation affirmée.

Le site, caractérisé par une topographie marquée et la présence de diverses plateformes bâties ou non bâties, peut présenter plusieurs sous-secteurs géographiques qui peuvent fonctionner indépendamment ou non les uns des autres.

Une étude de faisabilité vient d'être réalisée sur les possibilités d'aménagement de ce secteur dans le but d'assurer une qualité architecturale et paysagère et une cohérence d'ensemble du site, qui doit être recherchée à court et long terme, sachant que l'aménagement ne pourra se réaliser que par phases liées à la maîtrise foncière.

Dans ce cadre et sur la base des opportunités se présentant, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole se propose d'acquérir un ensemble de terrains afin d'y réaliser les aménagements nécessaires (VRD notamment) pour répondre à la demande des petites et moyennes entreprises à la recherche d'un terrain viabilisé ou de locaux d'activité.

La réalisation de cette opération sur une partie du secteur nécessite l'acquisition par MPM de terrains et le lancement d'études complémentaires.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 012-347/12/BC du 29 juin 2012, approuvant l'acquisition à titre onéreux auprès de Mme FIANI de terrains situés lieudit les Fourniers à Roquefort la Bédoule pour la réalisation d'une zone d'aménagement à vocation économique

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition de terrains sur une partie du secteur dit des Fourniers à Roquefort la Bédoule permettra à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'une opération à vocation économique ;
- Que des études complémentaires sont à mener dans le cadre de la réalisation de cette opération ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme portant sur la réalisation d'acquisitions foncières et études complémentaires sur le secteur dit des Fourniers à Roquefort la Bédoule d'un montant de 600 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au Budget 2013 de la Communauté Urbaine – Projet DPEAT 13/1 - Sous Politique B330 – Natures 2111 - Projet / Fonction 90

Les crédits de paiement prévus pour cette opération s'établissent comme suit :

Crédits de Paiement 2013 : 300 000 euros
Crédits de Paiement 2014 : 300 000 euros

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DEV 002-146/13/CC

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013